



1^{er} syndicat des TSMA

<http://www.sntmafo.com>

Flash info

FEADER

aides non-surfaciques

09 juillet 2021

(Diffusion à tous les TSMA)

TRANSFERT DES AGENTS : ON RENTRE DANS LE VIF DU SUJET

Nous avons rencontré Monsieur Philippe MERILLON, secrétaire général adjoint au MAA, lors de la réunion des chefs de Service Économie Agricole (SEA) ce mercredi 7 juillet 2021. A cette occasion, nous avons pu échanger avec lui sur le transfert des TSMA en charge du FEADER (aides non-surfaciques).

VOLUMÉTRIE ET DIFFICULTÉS

La loi cadre prévoit une mise à disposition des agents pour 2 ans à partir du 1er janvier 2023. A l'issue des 2 ans, les agents pourront opter pour une intégration à la fonction publique territoriale ou pour un détachement à durée illimitée. **Pour le MAA, la volumétrie est d'environ 400 agents auquel, il faut soustraire 60 agents précédemment transférés.**

La difficulté de ce transfert réside dans le fait que seule une minorité d'agents effectue 100% de missions transférables.

Au cours de l'été, le nombre d'agents à transférer sera ajusté pour chaque région. A noter que ce transfert concerne un nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) indépendamment du statut (fonctionnaires, contractuels ...) ou du corps d'appartenance des agents.

FOIRE AUX QUESTIONS

le MAA envisage la mise en place d'une foire aux questions (FAQ) afin de répondre aux nombreuses interrogations des agents.

Pour le **SNTMA-FO**, il serait souhaitable qu'une démarche similaire soit mise en place par chaque région afin de répondre aux spécificités locales.

NOS DEMANDES ET REVENDICATIONS

Déroulé de carrière

Le **SNTMA-FO demande** que les agents concernés par ces transferts obtiennent, avant toute prise de décision, un déroulé clair à long terme de l'évolution de leur carrière après ce transfert.

Impacts sur les missions des TSMA restant en SEA

Suite à ces transferts, le **SNTMA-FO demande** qu'une réflexion de fond soit engagée pour donner aux agents restant en SEA, de nouvelles orientations de carrière. Les TSMA devront connaître l'impact sur leur futures missions, sachant, que le développement du numérique (monitoring...) est susceptible d'impacter fortement les méthodes de travail.

Ouverture de droits indemnitaires

Cette réforme étant significative, le **SNTMA-FO demande** à ce qu'elle soit considérée comme une restructuration ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents (prime de restructuration, indemnité de départ volontaire, ...) et aux dispositifs de ressources humaines adéquats en vue de la sécurisation des transitions professionnelles.

Remplacement des TSMA partant

Dans l'attente du 1er janvier 2023, nos collègues de SEA ont pour souci de faire « tourner » le service malgré les départs d'agents ayant obtenu une mobilité.

En conséquence, le **SNTMA-FO demande** au MAA de faciliter le remplacement rapide des agents (ouverture de postes de TSMA au « fil de l'eau ») et recours par procédure accélérée à des contractuels longue durée si les postes proposés ne sont pas pourvus par des fonctionnaires.

RAPPORT DU CGAER

Le **SNTMA-FO**, au sein de FO Agriculture, suivra avec attention le rapport en préparation demandé à trois ingénieurs généraux du CGAER.

Ce rapport ayant vocation à être rendu public pour la fin de l'année. Mais, au vu de l'importance de cette réforme, le **SNTMA-FO** souhaiterait par ailleurs, la nomination d'un ingénieur général, familier au fonctionnement des SEA et de toutes les problématiques actuelles de la PAC, qui pourrait ainsi être chargé du suivi rapproché de ce dossier et de la bonne mise en œuvre de cette restructuration dans le respect des personnels.

SOUTIEN DU SNTMA-FO

Si tu es concerné par ce transfert le **SNTMA-FO** peut t'apporter son soutien. Ainsi, je t'invite à nous en faire part, par mél, à notre adresse : <sntma-fo@agriculture.gouv.fr>

Tes représentant·e·s du SNTMA-FO